

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIIN 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR - TEDESCHI - TURPIN  
Mrs BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER - RIGNANESE - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER - de Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Sandrine FRAISSE-SIBILLE - de Florent LECAMUS à Noëlle TURPIN - de Lionel SAYLLAC à raffaele RIGNANESE - de Christophe BAUDUIN à Jean-Louis GERGAUD - de Jean-Marc PROST à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND - Catherine LARME-CATHERINEAU.

**Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2016** : adopté à l'unanimité.

**Délibération 2016-034** Programme local de l'habitat 2 (PLH2) - avis de la commune : après une étude élaborée par la CCVG concernant le Programme Local d'Habitat 2, dont un extrait a été remis à chaque conseiller présent, il y a lieu de rendre un avis favorable à ce programme.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2016-035** Constitution de groupement de commande avec la CCVG - approbation de la convention : la CCVG et les communes membres souhaitent grouper leurs commandes dans le domaine de diverses familles d'achat. Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer des groupements de commandes. Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention dont copie a été remise à chaque présent. Il est donc nécessaire d'approuver cette convention et d'autoriser Mr le Maire à signer ladite convention.  
Adoptée à l'unanimité

**Délibération 2016-036** Produit des amendes de police : demande de subvention 2016 - aménagement d'un abribus : la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative au produit des amendes de police 2016 à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière. Mr le Maire propose de solliciter une telle aide pour l'aménagement d'un abribus pour les enfants qui attendent le car scolaire afin qu'ils puissent se mettre à l'abri des intempéries, situé rue de la Mairie. Le coût prévisionnel de cet aménagement est de 5 270,00 € H.T.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2016-037** Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) demande de subvention programme Ad'AP 2016/2020 : l'agenda d'accessibilité programmée est en cours d'étude. Ce programme s'étalera de 2016 à 2020 et consistera en la mise en accessibilité des ERP de la commune. Le coût global de cette opération est estimé à 348 450,00 euros HT. Le conseil municipal dit approuver le plan de financement de cette opération, de solliciter une demande de subvention auprès du Fonds de soutien à l'investissement local, de donner tout pouvoir à Mr le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'établir le dossier de demande de subvention.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2016-038** Contrat Enfance Jeunesse – autorisation au Maire pour signature : le contrat enfance jeunesse qui nous lie à la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Il y a lieu de renouveler ce contrat pour une durée de 4 ans. Mr le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce nouveau contrat.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2016-039** Dénomination du multiaccueil de Montagny : l'équipe du multiaccueil a souhaité donner un nom à leur structure pour être en cohérence avec la commune, après réflexions et diverses propositions le nom de « La petite Comp'agny » est retenu et validé. Les frais d'apposition de plaques indicatives seront pris en charge par la commune.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2016-040** Etablissement d'accueil du jeune enfant. Modification du règlement intérieur : chaque participant a reçu un exemplaire du règlement du 2 avril 2015 et un exemplaire de celui du 23 juin 2016 et a constaté les différences.

Adoptée par 2 abstentions et 19 voix pour.

**Délibération 2016-041** Restaurant scolaire – Modification du règlement intérieur : comme dans la délibération précédente, chaque participant a reçu un exemplaire du précédent règlement et un exemplaire du nouveau, les différences ont été constatées.

Adoptée par 2 abstentions et 19 voix pour.

**Délibération 2016-042** Motion contre le projet de l'A456 demandée par ALCALY : la commune tient à réaffirmer son opposition au projet d'autoroute A45, et demande comme l'a suggéré la commission de mobilité 21 d'engager des études complémentaires afin de s'assurer de manière contradictoire qu'il n'existe pas d'alternative effective à un coût raisonnable, comme par exemple une réhabilitation de l'A47 et un développement de l'offre de transports collectifs. Plusieurs analyses ont été faites et elles rejoignent les positions déjà prises par plusieurs politiciens. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer favorablement pour qu'une analyse comparative détaillée point par point sur la base de différents critères soit réalisée.

Adoptée par 1 abstention et 20 voix pour.

**Délibération 2016-043** Subvention de fonctionnement 2016 – association « Festigones ». : nouvellement créée l'association « Festigones » a pour but les activités d'intérêt social dans les domaines culturels, éducatifs, de loisirs et de plein air. Il est proposé de donner une subvention de 500 € pour l'exercice 2016 afin de lui permettre d'assurer à la fois ses frais de fonctionnement et ses activités.

Adoptée par 20 voix pour (Madame PAILLASSEUR faisant partie de l'association ne participe pas au vote).

Informations diverses :

- une convention a été signée avec la Préfecture pour la mise en place du PV électronique
- une convention a été signée avec AST GROUPE pour un projet Urbain partenarial. Cette convention concerne la prise en charge financière des équipements publics nécessaires chemin du Pré Rond.

Questions diverses posées par les élus de l'opposition:

Suite à la délibération 2016-07 du C.M. du 21 janvier 2016 concernant la vente de parcelles au Clos des Chavannes, cette délibération a été votée, mais nous apprenons qu'il y a une action en cours au Tribunal Administratif. La vente a-t-elle eu lieu malgré tout ? Qui a procédé à la coupe des arbres de ce terrain communal ?

Réponse : concernant la vente de parcelles au Clos des Chavannes, elle est en suspend du fait de l'action au tribunal. Les arbres ont été coupés par la commune, le terrain lui appartenant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD